

A N N A L E S
BRETAGNE
PAYS DE L'OUEST

Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest

Anjou. Maine. Poitou-Charente. Touraine

113-2 | 2006

Varia

Philippe Joutard et Thomas Wien (dir.), avec la
collaboration de Didier Poton, *Mémoires de
Nouvelle-France. De France en Nouvelle-France*

Guillaume Morin



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/abpo/863>

ISBN : 978-2-7535-1502-4

ISSN : 2108-6443

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 30 juin 2006

Pagination : 202-205

ISBN : 978-2-7535-0331-1

ISSN : 0399-0826

Référence électronique

Guillaume Morin, « Philippe Joutard et Thomas Wien (dir.), avec la collaboration de Didier Poton, *Mémoires de Nouvelle-France. De France en Nouvelle-France* », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 113-2 | 2006, mis en ligne le 30 juin 2008, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/abpo/863>

JOUTARD, Philippe et WIEN, Thomas (dir.), avec la collaboration de Didier POTON, *Mémoires de Nouvelle-France. De France en Nouvelle-France*, Rennes, PUR, 2005, 386 p.

Partir, s'établir, introduire, ce sont ces trois thèmes qu'ont voulu développer les organisateurs du colloque *Mémoires de Nouvelle France, premières rencontres franco-québécoises sur les lieux de mémoires communs* dont ce livre est l'émanation.

Partir. Partir, ce n'est pas seulement quitter la métropole pour les colonies, et inversement, c'est également essayer de connaître quel fut le discours sur la colonie et en quoi celui-ci a influencé l'émigration vers la Nouvelle-France. C'est ce qu'essaye d'expliquer Gilbert Pilleul, dans sa communication. En effet, on se rend compte que longtemps, le Québec a été envisagé comme une « terre condamnée à l'enneigement quasi permanent et où des hommes qui s'obstinent à l'habiter se satisfont d'une économie de subsistance et se complaisent dans un mode de vie traditionnel ». Cette mauvaise réputation, on la connaît par des écrits différents : presse de l'époque, témoignages, récits de voyages etc. Gilbert Pilleul reprend l'étude de Guy Laflèche qui a recensé 161 textes sur la période 1505-1778. À la lecture de cette communication, on remarque qu'il y eut plusieurs périodes. De 1505 à 1625, les textes recensés ont été rédigés par des explorateurs, il s'agit du temps de l'exploration et des premières découvertes. C'est dans ce cadre que se placent les écrits de Cartier ou ceux de Champlain. De 1626 à 1683, c'est le temps de la colonisation, on a à faire à des écrits d'armateurs ou de négociants qui ont un intérêt dans le développement de la colonie. De même de nombreux religieux écrivent durant cette période, l'Église y voit une occasion de développer son pouvoir temporel. Les « premiers ouvrages historiques », symbole d'une société qui est désormais installée, naissent lors de la période suivante (1694-1752). On voit cependant apparaître certaines menaces et notamment l'opposition franco-anglaise. C'est d'ailleurs cet affrontement qui va prendre une place importante lors de la période suivante (1753-1761) avec des récits de campagnes guerrières essentiellement.

Plusieurs thèmes apparaissent dans l'étude de ces différents écrits. La Nouvelle-France est, premièrement, *un espace ignoré, tout à la fois refusé et récupéré*. Une des obsessions des explorateurs est la découverte d'un Eldorado, un pays riche. En attendant de trouver de l'or, on peut exploiter les richesses naturelles du pays et particulièrement dans le cas de la Nouvelle France, le commerce des fourrures. Même si les colons finissent par s'y habituer, le climat reste défavorable et l'insécurité (due aux amérindiens puis aux anglais) existe. La Nouvelle-France c'est aussi *un espace amérindien*. L'amérindien passe du statut de sauvage à celui de l'homme naturel et bon, qui peut même être meilleur que le civilisé. La Nouvelle-France c'est enfin *un espace de colonisation*. Le faible nombre d'esclaves dans la colonie s'explique par le fait que le climat se portait mal aux cultures d'exploitation. On a donc développé le système de l'engagement pour peupler et exploiter la Nouvelle-France. Peu de témoignages sur les colons ou les paysans nous sont parvenus. Le coureur des bois est le plus connu des colons, la littérature est plus abondante et on a des ordonnances de gouverneurs sur ces derniers.

Au-delà de l'étude quantitative et qualitative de ces écrits, l'auteur s'est demandé si l'image de la colonie était déterminante dans le choix d'émigrer ou pas. On remarque que l'on s'est fondé longtemps sur le faible nombre de migrants pour dire que l'image de la colonie était mauvaise. Or le discours sur la Nouvelle-France est loin de dénigrer la colonie. De plus *la construction de l'image ne se fait que chez ceux qui lisent*, seules les élites se sont intéressées à

ce discours. La plupart des migrants se sont eux contentés de rumeurs pour partir et se faire une opinion sur place. Enfin, l'auteur distingue trois phases dans l'histoire de la colonie. À l'origine, celle-ci était un espace de liberté individuelle, les rivalités entre les différentes communautés ont poussé le pouvoir royal à intervenir : la colonie est alors devenue colonie royale. La Nouvelle-France est devenue une copie conforme de l'Ancien Régime. Enfin une troisième phase a vu l'émergence des idées de la philosophie des lumières qui rejetait la colonisation. La Révolution française fera de la Nouvelle-France *une manifestation, une expression de l'Ancien Régime jeté à bas en France*. On a donc un discours qui se construit sur toute la période, mais qui apparemment n'eut pas d'incidence sur les migrations si ce n'est peut-être sur les élites.

S'établir. Une fois partis en Nouvelle-France, les colons et les engagés s'y sont installés. Ils ont décidé de s'y établir durablement et pour cela il fallait pacifier la zone et négocier avec les autochtones. C'est ce à quoi s'est intéressé Gilles Havard, dans sa communication à ce colloque intitulée : « D'un Callières l'autre ou comment le protocole louis-quatorzien s'adaptait aux Amérindiens ». L'auteur évoque ici deux frères : François de Callières, homme de Cour et négociateur européen, et Louis Hector de Callières, gouverneur de Montréal en 1684 puis, de 1698 à 1703, gouverneur de la colonie. Le premier écrivit en 1696/1697 un traité publié en 1716 et intitulé *De la manière de négocier avec les souverains, de l'utilité des Négociations, du choix des Ambassadeurs et des envoyez, et des qualitez nécessaires pour réussir dans ces emplois*. Dans cet écrit, le secrétaire du cabinet du roi, qui fut également François de Callières, définit le métier d'un ambassadeur. Celui-ci doit être « instruit des loix & des coutûmes établies dans les divers pays », « il faut qu'il s'accommode aux mœurs [...] du pays où il se trouve ». La diplomatie est le domaine de la rencontre, celui de l'*inter culturalité*.

Louis Hector, parti en Nouvelle-France, va rencontrer à plusieurs reprises les ambassadeurs des cinq nations iroquoises et des autres peuples des Grands Lacs. Dans quelle mesure a-t-il mis en pratique les enseignements que son frère avait définis dans son traité? On remarque en lisant cette communication que le gouverneur s'adapte aux us et coutumes des autochtones. On se rend compte par exemple que Louis Hector de Callières adopte la rhétorique imagée des indigènes, il utilise des colliers (ceintures ou cordons de *wampum*). Les Français s'adaptent également à la langue de leurs interlocuteurs, en formant des agents interprètes, ou alors en utilisant des personnes qui sont au contact des autochtones comme les missionnaires ou les coureurs des bois. Il y a donc bien, comme le dit Gilles Havard, une adaptation à l'Autre. On sait aussi que les Français utilisaient l'art de la table à des fins politiques. Les gouverneurs français que ce soit Frontenac ou Callières invitaient les Indiens à leur table. C'était le moyen de créer une convivialité propice aux discussions. D'ailleurs, comme nous le fait remarquer Gilles Havard, François de Callières faisait référence à « *la bonne chère* » qui faisait « *naître de la familiarité & de l'ouverture de cœur entre les convives* », dans ce traité rédigé en 1696/1697. On le voit donc, le gouverneur de la colonie fit preuve d'une grande souplesse vis-à-vis des coutumes des indigènes de Nouvelle-France. Cependant, l'auteur nous fait remarquer que la culture aristocratique du XVIII^e reposait sur l'apprentissage de la danse, du théâtre, de la conversation, des bonnes manières... On apprend donc à l'aristocratie de ce siècle à maîtriser non seulement la langue mais également son corps. Le diplomate est pour l'auteur un comédien qui ne renie pas sa culture, la négociation est une pièce, et la conférence une scène.

Les Français, on le voit, se sont pliés aux rituels des indigènes lors de l'installation en Nouvelle-France. On s'aperçoit que le colonisateur *comprend l'autochtone et épouse sa culture*. Seulement celui-ci ne le fait pas dans un *esprit de*

tolérance mais bien pour imposer son point de vue aux peuples premiers. L'établissement se fait donc en Nouvelle-France en négociant avec les indigènes. La négociation apprise en Europe par Louis Hector de Callières est une partie cruciale de l'établissement dans la colonie.

Introduire. Une fois l'installation commencée, les colonisés ont introduit leur culture dans la colonie : religion, littérature, idées... Dominique Deslandres de l'université de Montréal s'est intéressé au côté religieux de l'introduction des idées dans la colonie. Depuis le Concile de Trente, la France subit une véritable campagne de christianisation interne. Le christianisme rénové par le Concile de Trente impose l'introspection individuelle (examen de conscience et confession), il reconnaît également une distinction franche entre monde religieux et monde profane. Or on s'aperçoit que la migration spirituelle qui va s'effectuer au moment de la migration des colons sera une migration tridentine. De nouveaux ordres religieux ou réformés seront les fers de lance de cette campagne de renouvellement religieux. En Nouvelle-France, on a voulu créer une « nouvelle » France donc, parfaite, débarrassée de tout paganisme religieux, sur le modèle tridentin. Les jésuites envoyés en Nouvelle-France pour christianiser les amérindiens (1611), vont rapidement délaisser ce premier but pour se consacrer à l'encadrement religieux des colons. De plus, on remarque que la couronne française n'a pas les moyens de financer sa politique coloniale. L'Église catholique va vite devenir un appui pour la couronne. En effet, les missionnaires vont promouvoir les mariages entre les amérindiens et les colons, du moins dans un premier temps, afin de créer un peuple parfait alliant les qualités des deux nations. Les missionnaires vont engager les colons à sédentariser les amérindiens (par les mariages donc) et pour cela vont financer des maisons, des barrières etc. Les missions auprès des amérindiens vont échouer. Ainsi une autre logique va peu à peu se mettre en place, ce sont les institutions mises en place par les ecclésiastiques (écoles, hôpitaux...) qui devront séduire les « sauvages ». L'Église va donc participer à l'encadrement socio-religieux des colons. Les missions vont continuer, mais l'argent qui sera investi le sera davantage au profit des français (des colons donc). Les Jésuites seront accompagnés dans leur tâche par les hospitalières et les ursulines notamment, mais également par des dévots de France qui financent des œuvres coloniales. Cependant l'investissement financier et humain considérable des Jésuites leur donnera un rôle crucial dans l'entreprise coloniale. Ce sont eux qui contrôleront la plupart des institutions éducatives et d'assistance sociale.

Dominique Deslandres remarque cependant qu'au fil du temps, le rigoureux climat religieux issu de la réforme tridentine va peu à peu se relâcher. L'augmentation de la population va la rendre plus difficilement contrôlable, on va assister à un relâchement des mœurs religieuses et ce malgré l'érection de l'évêché de Québec en 1674. L'Église va cependant continuer longtemps d'imposer sa marque à tout ce qui constitue l'entreprise coloniale.

Il est assez difficile de résumer un ouvrage aussi divers que les *Mémoires de Nouvelle-France*. En effet, la diversité des approches de chaque intervenant et ce pour chaque partie de l'ouvrage, le rend extrêmement riche. J'ai essayé dans ce compte rendu de résumer chaque partie de l'ouvrage en choisissant des communications qui j'espère donneront envie de lire ce livre. Enfin, il me semble que la dernière partie de cet ouvrage consacrée aux Ateliers et qui s'intéresse à la question des lieux et des objets de mémoire, offre des pistes de réflexions qui peuvent être valable également pour d'autres sujets.

Guillaume MORIN